



AIDE ! liquidation judiciaire SARL

Par **Ziina**, le **01/10/2015** à **17:14**

Bonjour, Ma société est actuellement en liquidation judiciaire; N'ayant tenu aucune comptabilité (manque de moyen) je n'ai déposé aucun bilan, déclaration TVA et j'ai été taxé d'office à l'URSSAF (dette de 36000 pour un salaire smic sur 2 ans) et aux impôts (avec une dette de 500000 EUROS). J'ai payé un bail de 200000 euros en 2009 pour l'acquisition du fond de commerce. Je ne veux pas le perdre dans cette liquidation. J'ai demandé l'autorisation de déposer des bilans des années passées pour être recalculés pour avoir la juste somme car je n'ai eu aucun bénéfice et ne pas perdre tout ce que j'ai. J'ai à peu près 10000 euros de stocks de marchandise non vendus. MA QUESTION est la suivante Est-ce que s'il n'arrive pas à récupérer l'argent dans les stocks de marchandise ont-ils le droit de revendre mon fond de commerce et que puis-je faire pour le sauver ??? et Est-ce que je peux saisir mes personnels étant le gérant de la société ?? J'espère m'être fait comprendre ... Merci de m'aider..

Par **Ziina**, le **06/10/2015** à **01:22**

Personne pour un conseil?!